

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue Des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, lundi le 3 août 2015 à 19 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : les membres du conseil, Antonin Brunet, Étienne Morin, Samy Thomas, Jean-Daniel Boileau.

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Claude Boucher et Denis Latour (absences motivées)

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Sylvie Gratton est également présente.

2015-08-174 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-175 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 à 19 h.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 à 19 h soit accepté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-176 Adoption de la Politique des Aînés et du Plan d'action MADA de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut mettre en œuvre une politique basée sur les besoins réels et attentes spécifiques des aînés de Notre-Dame-de-la-Salette;

CONSIDÉRANT QU'elle est le fruit du travail réalisé par le comité de pilotage MADA et de l'apport des citoyens qui ont commenté l'avant-projet de notre politique lors d'une consultation publique;

Considérant que cette Politique reflète notre volonté d'améliorer le milieu de vie des aînés et les services dont ils bénéficient afin de favoriser leur épanouissement.

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte la Politique des aînés et le Plan d'action MADA de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-177 Offre de service par invitation – Vérificateur comptable externe

ATTENDU QUE le contrat du vérificateur comptable prend fin cette année;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale à procéder à une offre de services pour un vérificateur comptable externe pour les années suivantes 2015, 2016 et 2017.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-178 Virements de fonds budgétaires

CONSIDÉRANT QUE certains postes de dépenses de l'état des activités financières montrent des crédits budgétaires insuffisants;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale à procéder aux virements de fonds suivants :

DESTINATION	DESCRIPTION	PROVENANCE	DESCRIPTION	MONTANT
02-11000-454	Formation & perf.	02-19000421	Ass. générale	1200
02-13000-412	Service juridique	02-13000-940	recouvrement	500.00
02-13000-494	Cotisation abon	02-13000517	Ameublement et equip.	100.00
02-13012-517	Photocopieur couleur	02-19000-335	Ent. Fibre optique	350.00
02-19000-991	Don social	02-19000-421	Ass. Générale	600.00
02-32000-438	immatriculation	02-32013-522	Coupe d'herbe	300.00
02-32000-521	Entr. chemin	02-32014-529	Fossé	800.00
02-32000-649	Pièce et acc. quincaillerie	02-32013-522	Coupe d'herbe	150.00
02-41200-410	Consultant eau potable	02-32013-522	Coupe d'herbe	2000.00
02-61000-341	Avis public-urbanisme	02-32013-522	Coupe d'herbe	1200.00
02-61000419	Consultant CCU	02-32013-522	Coupe d'herbe	400.00
02-622000140	Salaire (partiel)	55-99000-991	Surplus accum.	15 500.00
02-622000-141	Salaire (CLE)	55-99000-991	Surplus accum.	9 900.00
02-622000-222	RRQ	55-99000-991	Surplus accum.	1100.00
02-622000-232	Assurance emploi	55-99000-991	Surplus accum.	500.00
02-622000-241	RQAP	55-99000-991	Surplus accum.	220.00
02-622000-242	FSS	55-99000-991	Surplus accum.	1085.00
02-622000-252	CSST	55-99000-991	Surplus accum.	510.00
02-70120-522	Ent. Rép. bâtiment	02-32013-522	Coupe d'herbe	300.00
02-70150-641	Art. quincaillerie	02-32013-522	Coupe d'herbe	100.00

Adoptée à l'unanimité

2015-08-179 Comptes à payer

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE les factures du mois juin et juillet 2015 au montant de 158 739.85 \$ soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-180 Autorisation de paiement : Entretien fibre optique

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro NS-36 au montant de 2 284.14 \$, taxes incluses, pour les frais récurrents du réseau de fibres optiques pour la période du 16 décembre 2014 au 15 juin 2015 payable à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et que cette dépense soit affectée dans le poste *Internet* 02-19000-335 et au poste *Entretien fibre optique* 02-70120-335.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-181 Autorisation de paiement annuel : Croix-Rouge

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Etienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de **160 \$** à La Croix-Rouge, pour la contribution annuelle de l'année 2015 selon l'entente de service aux sinistrés et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Don social et commandites* 02-19000-991.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-182 Autorisation de paiement : Pyromont équipement sécurité incendie.

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 21706 au montant de 1 211.84 \$, taxes incluses, pour l'inspection annuelle des Appareils respiratoires, par la compagnie Pyromont. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Vérification test appareil respiratoire* 02-22000-430.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-183 Autorisation de paiement – QualNet Wireless Services inc.

CONSIDÉRANT QUE les équipements de communication du service des incendies étaient dans la tour de la Croix au Mont-Salettin;

CONSIDÉRANT QUE la Croix a été démolie et que les équipements de communication ont été transférés dans la tour d'internet qui est installée au Mont-Salettin ;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement au montant de 1 665.96 \$, taxes incluses, pour le déplacement des équipements et de l'antenne du service des incendies dans la tour d'internet sur le Mont-Salettin par la compagnie QualNet Wireless Services inc. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Licence Radio-FM 02-22000-523* et qu'un virement de fonds au même montant provienne du surplus accumulé du poste 55-99100-000.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-184 **Autorisation de paiement : Les entreprises Lyen Boudrias**

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro 2015-06-165, a accordé l'appel d'offres par invitation pour la coupe d'herbe le long des chemins, à la compagnie Les entreprises Lyen Boudrias;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 107 au montant de 3 018.09 \$, taxes incluses, pour la coupe d'herbe le long des chemins, par la compagnie Les entreprises Lyen Boudrias. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Coupe d'herbes le long des chemins -02-32 013-522*.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-185 **Autorisation de paiement : Les pavages Lafleur et fils inc.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro 2015-06-162, a accordé l'appel d'offres par invitation pour le rapiéçage d'asphalte chaud, à la compagnie Les Pavages Lafleur et fils ;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Etienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 10535 au montant de 14 447.53 \$, taxes incluses, pour l'achat d'asphalte chaud, par la compagnie Les Pavages Lafleur et fils. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Asphalte -23-04000-625*.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-186 **Autorisation de paiement – Multi Routes**

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro 2015-05-130, a accordé l'appel d'offres par invitation pour l'achat et l'épandage de l'abat poussière, à la compagnie Multi Route ;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 021514 au montant de 7 864.29 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipement de signalisation routière, par la compagnie Multi Routes inc. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Produit chimique abat-poussière 02-35500-649*.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-187 **Autorisation de paiement – Martech**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 144968 au montant de 1 404.99 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipement de signalisation routière, par la compagnie Martech. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Plaques de rues, signalisation 02-35500-649*.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-188 **Autorisation de dépense : location de déplacement pour utilisation de son véhicule personnel / monsieur Michel Léonard**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Etienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense au montant de 38.50 \$/sem. pour 18 semaines équivalents à une compensation pour l'utilisation de son véhicule personnel lors de ces déplacements dans le cadre de son travail de monsieur Michel

Léonard. Que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Déplacement* 02-62200-310 et qu'un virement de fonds au montant 693 \$ provienne du poste budgétaire *Assurance générale* 02-32000-421.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-189 Adjudication d'appel d'offres public pour le contrat de déneigement, sablage des chemins municipaux pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité a déposé ses documents d'appel d'offres exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 22 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux consistent à procéder au déneigement, sablage des chemins municipaux pour une période de 3 ans;

ATTENDU QUE les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues physiquement au bureau municipal avant 15 h, le lundi 27 juillet 2015 et elles ont été ouvertes le jour même après 15 h devant témoin.

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées ni à n'encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

ATTENDU QUE la Municipalité ne sera pas responsable de toute dépense ou dommage encouru par le soumissionnaire suite au rejet d'une soumission.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu (2) soumissions;

COMPAGNIE	TOTAL DU CONTRAT – 3 ANS, TX INCLUSES
Les Pavages Lafleur et fils	459 005.49 \$
Excavation J.B.G. Lajeunesse	359 433.23 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil sur recommandation du comité de la voirie retient les services de la compagnie Excavation J.B.G. Lajeunesse au montant de 359 433.23 \$, taxes incluses, pour un contrat de 3 ans sur l'entretien de déneigement et sablage des chemins municipaux. Que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Enlèvement neige contrat* 02-33000-443.

ET QUE monsieur Yves Binette, responsable des travaux publics, soit désigné de veiller à l'application du présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-190 Demande de réparation : du chemin Thomas-Sud auprès de MTQ

ATTENDU QUE le chemin Thomas-Sud appartient à Ministère des transports du Québec;

ATTENDU QU'il a lieu de procéder à quelque réparation et entretien du chemin par le MTQ

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil sur recommandation du comité de la voirie demande au MTQ d'installer des panneaux de traverses de chevreuil pour la sécurité des personnes qui circule sur ledit chemin, de procéder à la coupe de branches et d'arbres en bordure du chemin pour une meilleur visibilité, d'effectuer le rapiécage d'asphalte et de réparer le ponceau à l'entrée du chemin du Golf au lac d'argile.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-191 Autorisation de dépense : Vidanger le bassin d'égout section 3

ATTENDU QUE le bassin de la section 3 dépasse sa capacité de rétention et que lors de grosse pluie il a un emportement de boue ;

ATTENDU QUE M. Raby a mesuré les boues et qu'il a lieu de procéder à la vidange de boue seulement dans une section;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Etienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande à la Directrice générale de faire des demandes de prix pour effectuer le travail.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-192 **Appel d'offres sur la cueillette et le transport des déchets domestiques et matières Recyclables 2016, 2017 et 2018**

ATTENDU QUE le contrat de cueillette et le transport des déchets domestiques et matières recyclables se terminent le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Etienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public et de publier l'appel d'offres dans le système électronique SEAO pour la cueillette et le transport des déchets domestiques et matières recyclables pour une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-193 **Demande de prix : Réparation de la descente de l'escalier arrière du bureau et d'une fissure à la fondation du bureau municipal.**

ATTENDU QUE la descente d'escalier extérieur du bureau municipal est décrépie;

ATTENDU QU'il a une fissure dans la fondation de l'édifice du bureau municipal;

ATTENDU QU'il a lieu de réparer la fissure et d'installer un revêtement de finition sur le mur intérieur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale à demander deux estimations distinctes pour effectuer les travaux de réparation de la fondation et de la descente de l'escalier arrière du bureau.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-194 **Autorisation d'émettre des Rapport d'infraction générale**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est responsable de l'application de ces règlements municipaux;

ATTENDU QUE de façon générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi que le responsable des travaux publics, peut entreprendre des poursuites pénales, contre tout contrevenant, à toutes dispositions des règlements municipaux et autorise généralement ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont responsables de l'application des règlements municipaux adoptés par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Etienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise et nomme Chantal Robinson et Yves Binette à préparer des Rapport d'infraction et de les transmettre à la Cour municipale afin que cette dernière délivre les constats d'infractions.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-195 **Demande d'autorisation d'augmenter les heures régulières de l'inspectrice en urbanisme/ inspectrice en bâtiment et environnement**

ATTENDU QUE l'inspectrice en urbanisme, en bâtiment et en environnement a beaucoup de demandes et de recherches à effectuer sur des dossiers;

ATTENDU QUE dans certain cas, elle doit aller vérifier directement sur le terrain sur l'avancement des travaux et d'inspecter l'exactitude de l'emplacement visé par la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte d'augmenter ses heures régulières de 7 h par semaine pour la période estivale commençant le 22 juillet au 12 septembre 2015. (8 semaines x 7 h = 56 h pour un montant de 1 065 \$) environ)

Adoptée à l'unanimité

2015-08-196 **Autorisation de signature : Protocole d'entente pour une demande d'installation temporaire de roulotte de parc de démonstration pour la vente entre Parkbridge Lifestyle Communities inc. et la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Protocole d'entente entre Parkbridge Lifestyle Communities inc et la Municipalité;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fera partie de cette résolution comme si elle en était décrite au long;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Samy Thomas

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette un protocole d'entente concernant l'installation de cinq roulettes de parc maximum en démonstration pour la vente destinée uniquement au projet de développement récréotouristique de Parkbridge tel que décrit dans le Protocole d'entente annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-197 **Demande d'aide financière – projet Gym Altitude**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une aide financière au montant de **300 \$**, pour une journée d'exploration du Mont-Salettin pour les jeunes de Notre-Dame-de-la-Salette de 12 ans et plus, Par l'entreprise Gym Altitude. De plus, le tout sera conditionnel à ce qu'une assurance couvre cet évènement. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Organisme sans but lucratif* 02-70251-991.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-198 **Autorisation de paiement cotisation annuelle 2015– Comité des loisirs Bowman/Val-des-Bois/Notre-Dame-de-la-Salette**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement au montant de 1 500 \$ pour les loisirs mis en commun avec les municipalités de Bowman, Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette, payables à Comité des loisirs Bowman/Val-des-Bois/Notre-Dame-de-la-Salette pour la coordination des activités des trois municipalités. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire 2015 *Subv. Sport loisirs* 02-70190-993.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-199 **Autorisation de dépense : achat d'une publicité – carte des sentiers motoneige de l'Outaouais 2015-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement au montant de 250 \$ pour un format de 1/8 de page, pour une publication d'une carte des sentiers motoneige de l'Outaouais 2015-2016 Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire 2015 *Don social et commandite* 02-19000-991 et qu'un virement de fonds du même montant provienne du poste budgétaire *Organisme sans but lucratif* 02-70251-991.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-200 **Demande d'appui – Municipalité de La Pêche – Taxe sur le carburant**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec fixe une taxe obligatoire sur les carburants;

ATTENDU QUE la taxe supplémentaire crée un désavantage concurrentiel pour les régions en périphérie des frontières du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec octroie des subventions aux détaillants situés à l'intérieur de certaines limites frontalières avec l'Ontario;

ATTENDU QU'en février 2015, le gouvernement du Québec modifiait les règles d'attribution de ces subventions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE le Conseil de Notre-Dame-de-la-Salette appui la démarche de la Municipalité de La Pêche auprès du gouvernement du Québec, de solliciter une modification du Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants pour y inclure le territoire de la Municipalité de La Pêche comme bénéficiaire des subventions gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-201 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

IL EST 19 h 33

Denis Légaré
Maire

Sylvie Gratton
Directrice générale & secrétaire-
trésorière